



Commune de Riaz

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

salle du 2^e étage, route des Monts 14

le 13 décembre 2016 de 20.00 h. à 22.10 h.

Présidence	Monsieur Vincent Louis BOSSON (PLR), Président
Vice-Présidence	Madame Anne FAVRE-MORAND (PS et Indépendants), Vice-Présidente
Bureau	Monsieur Sébastien ANDREY (PDC), Scrutateur Monsieur Christophe BIERI (UDC), Scrutateur Monsieur Joseph MAURON (PS et Indépendants), Scrutateur Monsieur Julien TERCIER (PLR), Scrutateur
Présents	Mesdames, Messieurs Marie-France AEBY POLLET (PS et Indépendants) – Sébastien ANDREY (PDC) – Christophe BIERI (UDC) – Frédéric BLANC (PS et Indépendants) – Antoinette BOSSON (PLR) – Vincent Louis BOSSON (PLR) – Eric BUCHS (PDC) – Antonin CHARRIERE (PLR) – Francis DUPRE (UDC) – Samuel FAVRE (PLR) – Anne FAVRE-MORAND (PS et Indépendants) – Daniel GUMY (PDC) – Corinne JOLLIET (PS et Indépendants) – Frédéric JORDAN (Indépendants) – Eric MAGNIN (PLR) – Dominique MAGLI (PDC) – Pierre MAURON (PS et Indépendants) – Joseph MAURON (PS et Indépendants) – Sophie MOURA (PLR) – Georges OBERSON (PLR) – Laurent PASQUIER (Indépendants) – Yves PASQUIER (PDC) – Florence PASQUIER (UDC) – Louis PITTET (UDC) – Eric RABOUD (UDC) – Bertrand RAEMY (PLR) – Sabine REMY (PLR) – Pierre-Yves SAVARY (PLR) – Florian SUDAN (PLR) – Julien TERCIER (PLR)
Total	30 présents, soit une majorité absolue de 16
Conseil communal	Monsieur Stéphane SCHWAB, syndic – Madame Catherine BEAUD, vice-syndic – Madame Sylvie BOSSON – Monsieur Nicolas DOUSSE – Monsieur Claude JELK – Monsieur Ludovic MURITH – Monsieur Wolfram SCHUWEY, conseillers communaux.
Secrétaire	Monsieur Pierre MORAND
Rédaction du PV	Madame Sylviane GRANDJEAN
Huissier	Monsieur Philippe SAVARY

Monsieur le Président ouvre la séance en ces mots :

« Mesdames, Messieurs, chers Collègues,

J'ai l'honneur d'ouvrir cette séance du Conseil général et je salue Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux et vous toutes et tous, chers collègues du Conseil général.

Je salue également Monsieur Pierre Morand, administrateur communal et secrétaire du Conseil général, Madame Christelle Slinger, caissière et Madame Sylviane Grandjean, secrétaire désignée au procès-verbal, ainsi que Monsieur Philippe Savary, notre huissier attitré. Je les remercie pour leur travail.

Mes salutations s'adressent enfin aux représentants de la presse et aux citoyens présents dans la salle qui viennent s'intéresser au déroulement des séances du Conseil général et également, s'enquérir des nouvelles de notre commune.

Concernant les séances du Conseil général, je rappelle que ces dernières sont publiques et que toutes les personnes intéressées (Riazoises ou non, majeures ou non) sont autorisées à assister sans cependant pouvoir intervenir directement dans les débats. Les éventuelles remarques et questions des auditeurs pourront être posées aux personnes concernées à l'issue de cette séance durant la collation qui suivra.

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, vous avez été valablement convoqués par lettre expédiée en prioritaire le 30 novembre 2016, soit dans le délai légal fixé par l'art. 38 al. 1 LCo.

En annexe à ce courrier figurait également la liste des tractanda, le procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 septembre 2016, le cahier du budget, les rapports sur les investissements et enfin le règlement approuvé du Conseil général.

Je constate que tous les documents sont parvenus aux conseillers généraux avant la présente séance et que rien, par conséquent, ne nous oblige à procéder à la lecture complète de ces derniers, sauf demande ou nécessité expresse formulée par un membre du Conseil général.

Je précise que les débats sont enregistrés comme le permet l'article 9 du règlement du Conseil général. Les intervenants sont instamment priés d'utiliser les micros mis à leur disposition et de décliner leur identité afin de faciliter la rédaction du procès-verbal ».

Je cède maintenant la parole à Monsieur Pierre Morand, administrateur communal, qui va procéder à l'appel nominal.

M. Pierre Morand procède à l'appel nominal, dont le résultat est le suivant :

30 membres présents
majorité : 16

M. le Président constate que le quorum au sens de l'art. 44 LCo est atteint et que la séance, valablement convoquée dans les délais légaux, est apte à délibérer et à prendre des décisions.

ORDRE DU JOUR

La convocation de la séance a été publiée le 2 décembre 2016 dans la Feuille Officielle du Canton de Fribourg avec l'ordre du jour que vous avez reçu par courrier du 30 novembre dernier. Il a été préparé par le Bureau du Conseil général avec une délégation du Conseil communal lors de sa séance du 22 novembre dernier. En plus de la Feuille Officielle du Canton de Fribourg, l'ordre du jour a été publié sur le site internet de la commune.

1. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 septembre 2016. Approbation
2. Règlement du Conseil général. Information
3. Présentation du plan financier 2018-2022. Rapport de la commission financière
4. Budget 2017
 - 4.1 Présentation du budget de fonctionnement
 - 4.1.1 Rapport de la commission financière
 - 4.1.2 Questions et débats
 - 4.1.3 Vote du budget de fonctionnement
 - 4.2 Présentation du budget des investissements
 - 4.2.1 Réfection et séparatif chemin de Cudré. Rapport de la commission financière. Approbation
 - 4.2.2 Rue de l'Hôpital, accès, arrêt de bus. Rapport de la commission financière. Approbation
 - 4.2.3 Participation chemin AF Les Angles-St-Michel. Rapport de la commission financière. Approbation
 - 4.2.4 Bâtiment scolaire et sportif, route des Monts 14
Création d'une sortie de secours salle polyvalente
Pignons du bâtiment et stores
Rapport de la commission financière. Approbation
 - 4.3 Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements
5. Fusion des corporations forestières Berra-Gibloux. Approbation des statuts
6. Divers

M. le Président demande si l'ordre du jour tel que proposé amène des questions ou des remarques d'ordre formel.

Cela n'étant pas le cas, M. le Président le soumet au vote et demande à celles et à ceux qui acceptent l'ordre du jour tel que proposé de lever la carte verte

Contre épreuve : la carte rouge

Abstention : la carte blanche.

👉 Au vote, le Conseil général accepte l'ordre du jour, à l'unanimité, soit par 30 voix.

M. le Président constate que l'ordre du jour est accepté et que la séance peut délibérer librement sur les points arrêtés.

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2016

M. le Président rappelle que chaque membre a reçu, en même temps que la convocation à la présente, séance, le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2016. Il remercie M. Pierre Morand pour la responsabilité du procès-verbal et Mme Sylviane Grandjean pour sa rédaction.

M. le Président demande si ce procès-verbal amène des questions ou des remarques d'ordre formel. Cela n'est pas le cas, M. le Président le soumet au vote et demande à celles et à ceux qui acceptent le procès-verbal de la dernière séance du Conseil général du 20 septembre 2016 de lever la carte verte.

Contre épreuve : la carte rouge.

Abstention : la carte blanche.

➡ **Au vote, le Conseil général accepte le procès-verbal susmentionné, à l'unanimité, soit par 30 voix.**

M. le Président constate que le procès-verbal de la séance du Conseil général du 20 septembre 2016 est accepté avec remerciements à son auteure.

* * * *

Point 2 – Règlement du Conseil général. Information

M. le Président rappelle avoir précisé lors de la séance du Conseil général du 20 septembre dernier, que notre règlement était en phase finale d'approbation auprès de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. Auparavant, la décision d'approbation par le Conseil général a encore dû être formellement soumise au référendum facultatif par publication dans le Feuille officielle du Canton de Fribourg du vendredi 23 septembre 2016 pour une durée de 30 jours. Le référendum n'ayant pas été demandé, le règlement a pu être approuvé formellement par la Direction le 8 novembre 2016.

Depuis cette date, il a été publié sur le site internet communal comme les formulaires à disposition des membres du Conseil général pour

- La proposition article 93 RCG
- Le postulat article 94 RCG
- La question article 100 RCG
- La résolution article 102 RCG

Avec cette approbation cantonale, notre Commune est la première à disposer d'un règlement interne parmi plusieurs autres communes ayant introduit un parlement local au début de cette nouvelle législature. Au surplus, il faut également relever que notre règlement sert depuis son approbation au Service des communes comme référence pour les autres communes ayant introduit un Conseil général en 2016, voire pour d'autres entités qui procèdent à des modifications. Pour notre part, nous avons pris comme base de travail, le règlement de la Ville de Bulle. Ironie de l'histoire, la Ville de Bulle révisé actuellement son règlement et le Service des communes lui a conseillé de se baser sur celui de Riaz !

Au niveau de la gestion des absences des membres du Conseil général, M. le Président profite de rappeler les règles de base suivantes :

- Selon l'art. 39 LCo repris dans notre art. 72 du règlement du CG, le conseiller général qui, sans motif reconnu légitime par le Bureau, manque trois séances consécutives du CG est déchu de sa fonction. Le Bureau prononce la déchéance.

- Concernant les motifs d'absence, l'art. 73 du règlement du CG dispose que le membre du CG empêché de prendre part à une séance en informe d'avance le président ou le secrétaire avec indication des motifs. En cas d'impossibilité par le membre de communiquer les motifs de son absence, il peut y remédier dans un délai de 10 jours après la disparition de l'empêchement.

M. le Président ouvre la discussion sur d'éventuelles questions complémentaires sur le règlement approuvé ou encore sur le fonctionnement global du Conseil général.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion sur ce point et passe au chiffre suivant de l'ordre du jour.

* * * *

Point 3 – Présentation du plan financier 2018-2022. Rapport de la commission financière

M. le Président relève que la loi sur les communes, par son article 86 d stipule que la Commune établit son plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année.

Le plan financier est adopté par le Conseil communal, sur préavis de la Commission financière.

Le plan financier et ses mises à jour sont transmis à la Commission financière et au Conseil général.

L'article 43c du règlement d'exécution de la loi sur les communes fixe son contenu.

M. le Président passe immédiatement la parole à Mme Catherine Beaud, conseillère communale, responsable des finances.

Objectifs et principes de la planification financière

Mme Catherine Beaud précise que la planification présentée met bien en évidence l'importance de cet outil. La planification permet de se projeter ainsi que d'anticiper les nouvelles tendances qui se dessinent afin de les corriger. En prenant en compte le programme des investissements et l'évolution de la population, il est ainsi possible d'évaluer les futurs besoins en liquidités. On doit relever que les communes ne disposent d'aucun moyen pour projeter l'évolution des charges liées cantonales. C'est d'ailleurs presque identique pour les associations intercommunales.

Lors de la présentation du plan financier en décembre 2015, un excédent de charges de CHF 235'000.00 avec un taux de 73 % était prévu pour le budget 2017. En réalité, l'excédent de charges est de CHF 134'000.00. La différence positive est expliquée par la péréquation financière, un meilleur rendement des impôts réguliers, une gestion stricte des deniers communaux et enfin des charges financières inférieures en raison des taux d'intérêt et des investissements reportés.

Pour l'année 2018, un résultat déficitaire semblable à 2017 sera maintenu. Cette stabilisation provient du fait que les charges vont poursuivre leur progression. En revanche, on aura des charges salariales inférieures en raison de la retraite de M. Pierre Morand, administrateur.

En revanche, dès 2019, la situation financière va se dégrader. Déficit par rapport aux charges = 4.6 %.

Causes principales :

- ouverture du 3^e CO avec ses charges financières et de fonctionnement (environ CHF 200'000.00)
- baisse des recettes fiscales des personnes morales avec l'introduction possible de la RIEIII (environ CHF 100'000.00)

- charges financières en lien avec les nouveaux investissements réalisés dès 2017 (extension du bâtiment scolaire, aménagements routiers, environ CHF 100'000.00).

Heureusement, la fameuse limite des 5 % n'est pas atteinte.

Pour les années 2020, 2021 et 2022, la situation financière risque fort de se dégrader avec un déficit répété d'environ 7 %, alors que celui-ci ne doit pas dépasser la cote de 5 % par rapport aux charges.

Solutions :

- Trouver de nouvelles recettes (taux de l'impôt, correction des taxes causales)
- Réduire les charges d'exploitation.

Ces écarts sont bien visibles sur le graphique démontrant l'évolution du budget 2017 à la projection 2022.

En ce qui concerne les investissements, il s'agit essentiellement d'infrastructures routières avec Valtraloc, l'extension des locaux scolaires et l'AES. On constate que les investissements vont fléchir dès l'année 2019.

M. le Président remercie Mme Catherine Beaud. Il rappelle que la planification financière ne fait pas l'objet d'une approbation, mais d'une présentation et d'un rapport de la Commission financière. Aussi, il passe la parole à M. Georges Oberson, président de la Commission financière pour la lecture du rapport.

Rapport de la Commission financière

« La Commission financière a examiné le plan financier pour la période 2018 à 2022 qui lui a été remis par le Conseil Communal et dont une présentation vient d'être faite.

Les projections des différents comptes ont été réalisées sur la base de ceux du budget 2017 tel qu'il sera présenté au Conseil général. Nous pouvons relever une augmentation à terme des charges liées et notamment des charges liées régionales entraînant dès 2020 un déficit au-delà de 5 % soit le maximum autorisé par rapport aux charges.

Concernant les investissements, les principaux projets qui engageront notre Commune durant ces prochaines années sont connus dans les grandes lignes. La plupart d'entre eux s'avèrent incontournables eu égard aux engagements pris et pour pérenniser les infrastructures à moyen et long terme d'autre part.

La Commission financière a pris bonne note de la volonté du Conseil Communal d'engager ces investissements au plus tôt dès leurs octrois, afin de limiter autant que possible de probables surcoûts générés par leurs reports comme ce fut quelquefois le cas pour les exercices précédents.

Nous relevons cependant qu'une planification financière demeure encore et toujours un exercice difficile. Nous constatons aujourd'hui que certains éléments non connus et peu maîtrisables dans le temps (décisions fédérales, cantonales, voire intercommunales, taux de financements, etc...) peuvent influencer de manière déterminante sur les finances de notre Commune.

Nous tenons à remercier notre syndic, M. Stéphane Schwab et Mme Catherine Beaud, responsable des finances ainsi que notre administrateur M. Pierre Morand et notre caissière Mme Christelle Slinger, qui ont travaillé sur ce plan financier qui se veut être le plus transparent et clair possible.

En conclusion, la Commission financière préavise favorablement le plan financier 2018 – 2022 présenté par le Conseil communal ».

M. le Président remercie M. Georges Oberson pour la lecture du rapport. Il ouvre maintenant la discussion sur la présentation du plan financier, dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe PLR**.

M. Bertrand Raemy déclare qu'aucune intervention n'est souhaitée.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe PS et indépendants**

M. Pierre Mauron se demande comment la Commune peut envisager d'aller à si grande vitesse dans le mur avec un tel sourire. Si effectivement au niveau fédéral, cantonal et intercommunal, il y a des incertitudes, il y a une certaine certitude connue. Les impacts de la RIEII dont les pronostics étaient chiffrés en perte en millions donnent finalement des pertes chiffrées en milliards. Avec la RIEIII, il y a le risque d'avoir le même scénario. D'après les chiffres donnés dans le rapport du Conseil d'Etat, on voit qu'avec le plan financier prévu, nous avons des pertes pour le Canton de 44 millions pour les sept premières années et ensuite 33 millions. Dès 2030, on parle de 81 millions de pertes pour le Canton et 41 millions pour les communes. Il demande si le Conseil communal ou la Commission financière peut répondre. Quelles sont les pertes liées à la RIEII et pour la RIEIII peut-on chiffrer d'après ce qui a été voté au Parlement fédéral et le projet du Conseil d'Etat des pertes pour Riaz ? Il estime facile de dire que les pertes seront compensées par une augmentation des recettes ou une coupe dans les prestations. Il souhaite savoir si l'impôt des personnes physiques sera augmenté et si c'est le cas de combien ou si c'est dans la coupe des prestations, lesquelles seront réduites afin que l'on sache en toute connaissance de cause. Enfin, il s'adresse à M. le Syndic qu'il a vu affiché dans la presse ces derniers jours pour voter oui à la RIEIII. Il précise que lorsqu'on connaît les millions de pertes engendrées par la RIEIII pour le Canton et les communes et qu'on voit les difficultés auxquelles les communes seront confrontées prochainement, il demande s'il exprimait un avis personnel ou du Conseil communal et si oui comment peut-il justifier face aux citoyens une telle érosion des recettes sans prévoir immédiatement de compensation.

M. le Président remercie M. Pierre Mauron.

Concernant l'impact de la RIEIII, le Conseil communal étant prioritairement interpellé, M. le Président passe la parole au Conseil communal.

M. le Syndic relève que selon les prévisions, il y aurait une perte de CHF 100'000.00 de recettes fiscales par rapport aux revenus des entreprises. Pour pallier ce manque de recettes, le Conseil communal a procédé à l'engagement de la secrétaire générale qui sera présentée en fin de séance. Une de ses missions sera de revoir tous les processus communaux existants et de voir s'il y a une possibilité d'avoir une meilleure efficacité opérationnelle et de voir si les méthodes de travail permettent de faire des économies. C'est aussi une des raisons pour laquelle, elle est engagée à partir du 1^{er} février 2017.

Pour la question de l'érosion des recettes et sa position par rapport à la RIEIII, son intervention dans la presse était en rapport avec le projet national. Il estime qu'il s'agit plus d'un enjeu national que communal. Dans le sens que les grandes entreprises au niveau national risquent de partir et si les recettes sont moins importantes, il y aura aussi des répercussions dans les répartitions intercommunales et cantonales, ce qui augmentera indirectement nos charges. Il est nécessaire de rester compétitif au niveau des entreprises. Si des entreprises paient moins d'impôts mais qui génèrent plus d'emplois et d'éléments positifs au niveau économique, c'est aussi bien au niveau social. Il estime qu'aujourd'hui, il est difficile de savoir si ce sera un gain ou une perte de CHF 100'000.00.

M. le Président remercie M. le Syndic. Il demande si la Commission financière, également interpellée, souhaite intervenir. Tel n'est pas le cas.

M. le Président demande à M. Pierre Mauron s'il est satisfait des réponses apportées.

M. Pierre Mauron est partiellement satisfait. Il comprend que des visions politiques différentes existent au sujet de la RIEIII mais lorsqu'on sait de façon certaine que ceci engendrera des pertes, tout le monde le

dit, aussi bien la Confédération que les cantons. Si on parle de prestations en moins, on parle du secrétariat communal, la question est claire. On peut baisser la fiscalité des entreprises mais qu'en est-il de la fiscalité des personnes physiques ? Est-ce que l'impôt communal sera augmenté et si oui dans quelle mesure pour compenser cette perte. Il aimerait savoir de combien sera augmenté l'impôt sur les personnes physiques d'après les projections qui sont faites aujourd'hui.

M. le Président remercie M. Pierre Mauron.

M. le Syndic ne peut pas donner un chiffre. Il répète que l'idée est de travailler sur une réduction des charges et si la réduction souhaitée n'est pas atteinte, il est clair que l'impôt sur les personnes physiques sera augmenté mais il suppose que Riaz ne sera pas la seule commune à le faire.

M. le Président remercie M. le Syndic.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe PDC**.

M. Dominique Magli déclare qu'aucune intervention n'est souhaitée.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe UDC**.

Mme Florence Pasquier déclare qu'aucune intervention n'est souhaitée.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion sur le plan financier 2018 – 2022 et passe au point suivant.

4. Budget 2017

4.1 Présentation du budget de fonctionnement

4.1.1 Rapport de la commission financière

4.1.2 Questions et débats

4.1.3 Vote du budget de fonctionnement

4.1 Présentation du budget de fonctionnement

M. le Président précise que l'entrée en matière pour le budget est acquise, conformément à l'article 85 du règlement du Conseil général.

Dans un premier temps, il sera procédé à la discussion générale du budget 2017, puis à l'examen, chapitre par chapitre du budget de fonctionnement. Au point 4.2, les postes en lien avec chaque investissement qui sera voté individuellement seront examinés. Le Conseil général se prononcera enfin sur l'ensemble du budget 2017.

M. le Président passe la parole à Mme Catherine Beaud pour un commentaire général avant d'en venir aux détails du budget de fonctionnement par chapitre.

Mme Catherine Beaud précise que le budget 2017 est basé sur un coefficient d'impôt de 73 % et présente un excédent de charges de CHF 134'165.00.

Comme ces années passées, les postes eau potable et eaux usées s'autofinancent par des contributions causales et n'influencent pas le ménage communal, puisque l'excédent de recettes est viré aux réserves. Les postes police du feu et forêts sont équilibrés par un prélèvement aux réserves respectives. Le compte ordures ménagères est couvert à 80 %. On était encore à 72 % aux comptes 2013.

La dette communale s'élevait à CHF 5'755'048.00 à la fin 2015. Les investissements réalisés en 2016 vont approcher un million de francs. Ils concernent essentiellement les travaux de mise en séparatif des eaux, le remplacement de conduites d'adduction d'eau potable et diverses petites dépenses. Grâce à l'adaptation du taux de l'impôt au 1^{er} janvier 2015 et aussi à quelques impôts conjoncturels, la dette ne va pas progresser d'autant, mais se situer vers CHF 6'500'000.00 à la fin 2016. Comme déjà annoncé

lors des budgets précédents, il est nécessaire de rester extrêmement vigilants et sélectifs avec les investissements des prochaines années afin de maîtriser l'évolution de la dette. Il appartient au Conseil communal de veiller à ce que le ménage communal puisse s'autofinancer.

Appréciation générale

A l'aide de quelques graphiques, Mme Catherine Beaud décrit les points principaux du budget qui dépassent la somme de CHF 9'500'000.00 en y incluant les imputations internes.

Les produits

Il est constaté que le produit des impôts est en progression de 4.6 % par rapport au budget 2016. Les revenus structurels sont constitués de tous les impôts communaux et des taxes causales. L'impôt sur le revenu pour 2017 a été adapté selon les projections données par le Service cantonal des contributions (SCC) et selon l'évolution du nombre des contribuables.

Les impôts conjoncturels sont totalement aléatoires puisqu'ils englobent les impôts sur les droits de mutation et les gains immobiliers. En 2017, une baisse des transactions immobilières est supposée puisque plusieurs lotissements sont terminés et ont été vendus ces deux dernières années.

Mis à part les prélèvements sur les réserves, chaque nature de produit est en augmentation par rapport au budget 2016. L'augmentation des impôts de CHF 275'000.00 représente le 72 % de l'augmentation totale des produits. Cette proportion est en ligne avec la répartition générale des revenus.

Mme Catherine Beaud précise que la péréquation financière est favorable à Riaz en raison de la péjoration du revenu fiscal depuis deux exercices.

Les charges

Les charges de fonctionnement progressent d'environ 5 % réparties entre les charges liées et les frais d'exploitation.

Tout comme pour les produits, mis à part les attributions aux réserves, chaque nature de charge est en augmentation par rapport au budget 2016. L'augmentation des charges du personnel de CHF 205'000 est principalement liée à l'anticipation du départ à la retraite de notre administrateur avec l'engagement de sa successeure au 1^{er} février 2017.

Les charges de fonctionnement sont constituées à 59 % de charges liées, sur lesquelles aucune emprise n'est possible. Mme Catherine Beaud rappelle aussi que les frais d'exploitation sont calculés sur la base d'un budget zéro. Ceci sous-entend que les dépenses ne sont pas reportées d'année en année, mais elles doivent toutes être justifiées par le conseiller communal responsable. Chacun(e) d'entre eux répondra volontiers aux questions après la lecture du rapport de la Commission financière.

Pour revenir aux charges liées, il est constaté que les charges liées intercommunales ont pris une certaine ampleur ces dernières années avec une augmentation de 23 % par rapport à 2014.

Mme Catherine Beaud passe au budget de fonctionnement 2017. Le cahier du budget a été adressé à chacun(e).

Elle précise que toutes les lignes du budget ne seront pas lues, mais un bref commentaire sera donné par rapport aux principales variations.

M. le Syndic

Chapitre 01

Conseil général, conseil communal

Ce poste concerne les vacances versées au Conseil général, aux commissions communales et au Conseil Communal. Les frais en relation avec les votations sont eux en baisse.

Chapitre 02 Administration générale

Ce chapitre subit une augmentation en raison de l'engagement de la remplaçante de M. Pierre Morand à partir du 1^{er} février 2017. Mme Geneviève Gendre travaillera ainsi avec ce dernier dès février 2017 jusqu'au départ à la retraite de M. Pierre Morand. Cette transition est primordiale pour assurer le transfert des connaissances engrangées depuis bientôt 30 ans par notre administrateur. Mme Geneviève Gendre reprendra dans un premier temps le secrétariat du Conseil général et la responsabilité totale de l'administration jusqu'à la fin de l'année 2017. Notre commune a la chance de pouvoir compter sur une personne de qualité qui a déjà fait ses preuves notamment auprès d'un conseiller d'Etat. Elle sera présentée en fin de séance. Toujours pour l'administration générale, il est prévu d'équiper deux bureaux en informatique, de faire la migration de l'administration sous Windows 10 et enfin de moderniser notre site internet, notamment en rapport avec les besoins exprimés par le bureau du Conseil général.

M. Nicolas Dousse

Chapitre 10 Protection juridique

Notre participation aux frais de fonctionnement du bureau du Service des curatelles et des tutelles est stable.

Chapitre 14 Police du feu

Les charges de fonctionnement du corps Bulle-Riaz sont assez stables. Par contre, il est prévu de remplacer l'échelle automobile. Coût annoncé CHF 1'000'000.00. Notre part a été calculée, subvention de l'ECAB déduite, à environ CHF 25'000.00. La charge totale du chapitre de CHF 131'500.00 est couverte par les taxes d'exemption et par un prélèvement à la réserve Police du Feu. Depuis quelques années, cette réserve permet d'équilibrer le chapitre. Cette situation ne pourra plus persister bien longtemps puisqu'elle sera presque totalement utilisée pour boucler l'exercice 2017. Il faut compter que la taxe qui a été fixée à CHF 130.00 depuis le 1^{er} janvier 2016 permettra de maintenir l'équilibre de ce chapitre.

Chapitre 15 Militaire

Notre participation 2017 concerne les frais d'entretien du stand d'Echarlens. Celle-ci est fixée à CHF 1.05 par habitant.

Chapitre 16 Protection civile

Les charges de ce chapitre englobent la PC cantonale et l'ORCOC sont stables.

M. Ludovic Murith

Chapitre 20 Ecole enfantine

Le budget est calculé avec l'ouverture d'une 4^e classe enfantine à la rentrée 2017.

Chapitre 21 Cycle scolaire obligatoire

En ce qui concerne nos classes, les charges sont régulières. Elles ont augmenté d'environ 5 % pour le CO. Avec ces mutations, le chapitre enregistre une baisse des charges par rapport à 2016 puisqu'il n'y aura pas de camp scolaire en 2017.

M. Nicolas Dousse

Chapitre 21.01 Accueil extrascolaire

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les charges en lien avec l'Accueil extrascolaire sont comptabilisées sous le chapitre 21 et non plus le chapitre 54. Comme pour les exercices passés, cette structure communale est couverte à environ 70 % par les parents et les subventions cantonales. Les effectifs sont stables.

M. Ludovic Murith

Chapitre 22 Ecoles spécialisées

Il s'agit de notre participation aux institutions cantonales et intercommunales.

Chapitre 23 Formation professionnelle

Les communes participent aux frais de formation des apprentis domiciliés et pratiquant leur formation dans la commune.

Il est rappelé que chaque personne obtenant un CFC, une maturité ou un diplôme reconnu par la Confédération a droit sur présentation de son document d'une subvention unique de CHF 250.00.

Chapitre 29 Administration scolaire

Le personnel de conciergerie fixe reste à deux unités plein temps. Les charges courantes de fonctionnement sont stables.

En revanche, celles en lien avec les patrouilleurs scolaires ont fait un nouveau bond. En effet, depuis la rentrée scolaire 2016, seuls des adultes assurent le service afin de garantir la sécurité des enfants et des piétons aux traversées des routes cantonales. Le coût de ce service est d'environ CHF 100'000.00 par an, assurances sociales comprises. La sécurité n'a pas de prix.

Chapitre 30 Culture

La dépense principale de ce chapitre concerne les frais du Conservatoire de musique. Le chiffre varie selon le nombre d'élèves domiciliés qui bénéficient de ces cours. Au niveau intercommunal, le soutien reste à la salle du CO2. La Commune soutient les sociétés culturelles locales, pour autant que leur effectif reste acceptable, par des subventions s'élevant au total à CHF 9'900.00. En 2017, des manifestations d'envergure régionale sont programmées à Riaz. La première est le 5^e Glucose Festival. Pour cette organisation bisannuelle, il est prévu une subvention de CHF 7'500.00 complétée par la mise à disposition des locaux et certaines prestations du personnel technique communal. La plus grande manifestation sera celle des Rencontres des Jeunesses Gruériennes à la fin juin – début juillet 2017. Pour cette organisation, la Commune n'octroiera pas de subvention financière. En revanche, elle offrira des prestations de main-d'œuvre par son service de voirie et elle fournira le bois pour le montage des installations et des jeux. Contrepartie environ CHF 12'000.00. Elle subventionnera aussi le feu d'artifice du 1^{er} août pour autant qu'il puisse être tiré. Enfin, ce chapitre comporte, pour la première fois, les vacances versées à la commission culture, sports et générations.

Mme Sylvie Bosson

Chapitre 33 Parcs publics et chemins pédestres

Nous nous efforçons à maintenir en bon état notre réseau pédestre. L'accent est mis sur le sentier des berges de la Sionge très apprécié par les promeneurs, les familles et les sportifs. En 2017, grâce à l'appui des requérants, d'anciens sentiers laissés à l'abandon seront ouverts.

M. Ludovic Murith

Chapitre 34 Sports

La régionalisation des sports comprend notre participation aux frais d'entretien de la patinoire de Bulle et des piscines de Bulle, Broc et Charmey. Le FC Riaz est subventionné à raison de CHF 5'500.00.

Chapitre 35 Bâtiment des sociétés

Il s'agit des charges d'exploitation des locaux occupés gratuitement par les sociétés locales et par l'Accueil extrascolaire. Il est prévu la peinture des fenêtres.

M. Nicolas Dousse SANTE

La quasi-totalité des charges des chapitres de la santé et des affaires sociales est constituée de charges liées, c'est-à-dire pas d'influence du Conseil communal.

Chapitre 40 Hôpitaux

Il s'agit de notre annuité pour la construction du bâtiment de l'hôpital. En principe, la dernière tranche sera payée en 2019 et non en 2025 comme prévu initialement.

Chapitre 41 Etablissements médicaux sociaux (EMS)

Notre participation au subventionnement des frais spéciaux, c'est-à-dire, le coût des foyers pour personnes âgées est proche de celui de 2015. Les frais de pension sont en corrélation avec le nombre de personnes domiciliées légalement à Riaz résidant dans les homes. Notre participation au déficit d'exploitation d'Humilimont est maintenue.

Chapitre 44 Soins ambulatoires

Les charges sont stables par rapport au budget 2016.

Chapitre 46 Service médical des écoles

Il faut savoir que le contrôle des soins dentaires est obligatoire dans le Canton. Aussi, les élèves qui n'ont pas de médecin dentiste attitré doivent faire un contrôle annuel à la Clinique dentaire scolaire qui se déplace dans les communes. Les frais sont refacturés aux parents. Certains ont droit à une subvention communale en application de notre règlement sur les soins dentaires.

Chapitre 49 Ambulances

Les frais d'exploitation des ambulances du Sud fribourgeois sont en hausse.

M. Nicolas Dousse AFFAIRES SOCIALES

Chapitre 54 Structures d'accueil de la petite enfance

Ce chapitre concerne les subventions communales versées aux parents qui placent leurs enfants dans les crèches. A ce propos, il faut préciser que dès le 1^{er} janvier 2017, on assistera à un nivellement des tarifs grâce à une certaine uniformité des tarifs des crèches.

Chapitre 55 Assurance invalidité

Pour ce chapitre, une hausse d'environ 5 % est enregistrée.

Chapitre 58 Aide sociale

Les charges du Service social régional de la Gruyère sont identiques à celles prévues pour l'exercice 2016. Ceci provient du fait que ledit service peut encaisser régulièrement les avances de frais faites à des personnes dans des situations financières difficiles à titre momentané.

Mme Sylvie Bosson TRANSPORTS & COMMUNICATIONS

Chapitre 62 Routes communales et génie civil

Les charges de fonctionnement du service sont stables malgré l'extension et l'entretien du réseau routier. Les points principaux concernent l'entretien des routes et ouvrages, l'entretien des véhicules et aussi les charges d'amortissement des ouvrages routiers réalisés ces dernières années. Il est aussi prévu de remplacer quelques anciennes petites machines plus réparables.

Chapitre 64 Chemins de fers fédéraux

Quatre abonnements généraux seront toujours disponibles. Le prix de la carte journalière a été maintenu à CHF 42.00 l'unité. Le prix est basé sur les autres communes dont Bulle afin de ne pas instaurer une concurrence. Il est rappelé la possibilité d'obtenir des cartes du lendemain au prix de CHF 25.00 l'unité en téléphonant à l'administration une demi-heure avant la fermeture de l'administration.

Chapitre 65 Trafic régional

Notre participation à Mobul est en hausse en raison des investissements déjà réalisés dans une partie des communes de l'agglomération bulloise. L'autre poste de ce chapitre concerne la participation des communes aux indemnités d'exploitation octroyées par le Canton à titre de trafic régional.

M. Claude Jelk

Chapitre 70 Approvisionnement en eau

Le prix de vente de l'eau reste fixé à CHF 1.50/m³. Il est prévu de remplacer régulièrement les anciens compteurs. Pour les nouveaux lotissements, des compteurs permettant leur lecture à distance seront installés. Ce procédé est aussi prévu pour les quartiers récents, voire pour les anciens bâtiments. La charge d'amortissement des nouveaux investissements est prévue. L'excédent de produits de ce chapitre est attribué à la réserve eau potable.

Chapitre 71 Protection des eaux

La charge financière est en progression en tenant compte des frais d'exploitation de la STEP de Vuippens et surtout les amortissements des travaux de séparatifs réalisés ces dernières années. Côté recettes, la taxe d'utilisation reste facturée à CHF 1.00/m³ d'eau consommée. Les taxes de base restent identiques, soit CHF 180.00 par unité locative et CHF 0.10/m² sur la surface de la parcelle pondérée par l'indice d'utilisation. L'excédent de produits de ce chapitre est attribué à la réserve protection des eaux.

Mme Sylvie Bosson

Chapitre 72 Ordures ménagères

Grâce à une rationalisation de la récolte des déchets et une gestion plus stricte de la déchetterie, le chapitre des ordures ménagères est stable malgré une augmentation de la population, c'est-à-dire du tonnage des ordures ménagères.

Ce dicastère est couvert à plus de 80 % par les taxes poubelles et individuelles et la récupération des matériaux pour leur recyclage. La taxe individuelle annuelle est maintenue à CHF 50.00 hors taxe à partir de la 20^e année. Le prix des sacs-poubelles est inchangé. Pour améliorer ce service, il est envisagé de faire plus d'ouverture et aussi d'engager, si possible dès le début 2018, une personne fixe pour la gestion et la responsabilité de toute la déchetterie.

Chapitre 74 Cimetière

Seuls les travaux d'entretien courant sont prévus.

Chapitre 75 Correction des eaux

Il s'agit des travaux d'entretien courant des berges et du lit des ruisseaux et notre participation à l'Entreprise d'endiguement de la Sionge.

M. Wolfram Schuwey AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Chapitre 79

Les charges et les produits du chapitre sont en baisse vu la diminution des permis de construire et des derniers travaux en lien avec la révision générale du PAL et du RCU.

Mme Catherine Beaud FORETS

Chapitre 81

Notre Commune dispose d'une capacité de coupe annuelle d'environ 1'500 m³. Cette possibilité ne sera de loin pas atteinte pour la coupe 2017. Grâce à une bonne gestion des coûts, le rendement promet d'être assez bon. En effet, seul un petit prélèvement au fonds des forêts a été nécessaire pour équilibrer le chapitre. Au 31 décembre 2015, un montant de CHF 26'000.00 figurait encore au bilan.

M. le Syndic TOURISME

Chapitre 83

Jusqu'en 2020, les communes de la Gruyère devront payer CHF 1'000'000.00 afin d'assurer la recapitalisation du fonds régional d'investissement jusqu'à hauteur de CHF 23'000'000.00. Notre commune est membre de l'Association Gruyère Tourisme et de la Société de Développement de Bulle et environs. Un petit soutien à l'organisation SlowUp 2017 a été prévu.

Mme Catherine Beaud IMPOTS

Chapitre 90

L'estimation de l'impôt sur le revenu et sur la fortune repose sur les indications données par le SCC, soit la masse des impôts cantonaux 2014 ajustée d'un certain pourcentage donné par le Canton, l'augmentation de la population ainsi que sur les acomptes 2016. Le revenu cantonal est en hausse par rapport aux deux derniers budgets. Ainsi, l'impôt sur le revenu a pu être porté à CHF 4'500'000.00 alors que l'impôt sur la fortune a été porté à CHF 380'000.00. L'impôt à la source a été adapté sur la base de l'année 2015 alors que la contribution immobilière a été ajustée par rapport aux nouvelles constructions. Les impôts conjoncturels sont pris en compte raisonnablement.

Chapitre 93 Péréquation financière

La recette de la péréquation des ressources et des besoins est en hausse. Ceci provient du fait que notre IPF (indice potentiel fiscal) a baissé pour passer de 91.32 à 90.84 en raison de la baisse du revenu fiscal 2013 et 2014.

Chapitre 940 Gérance de la fortune et des dettes

La charge nette d'intérêts pour l'exercice 2017 a été calculée sur une dette moyenne de CHF 6'500'000.00 à un taux d'intérêt d'environ 0.75 %. Du côté des recettes, le dividende et la participation de Gruyère Energie SA sont assurés.

M. le Syndic

Chapitre 941 Immeubles du patrimoine financier

Il s'agit des charges et des produits du bâtiment administratif et locatif ainsi que de la cabane forestière. Le produit des locations diminue en raison de l'agrandissement des bureaux de notre administration.

M. Wolfram Schuwey TERRAINS & LOTISSEMENTS

Chapitre 942

Ce chapitre prend en compte la taxe d'épuration pour les terrains communaux non construits en zone à bâtir. Il est aussi prévu les prestations de quelques mandataires.

M. Ludovic Murith

Chapitre 943 Immeubles du patrimoine administratif

Il est prévu le remplacement de deux micros de 1^{ère} génération avec leur centrale pour l'utilisation dans cette salle ainsi que dans la salle du rez. Pour le solde, il s'agit des frais de fonctionnement du bâtiment scolaire et sportif à la route des Monts 14.

Mme Catherine Beaud

Chapitre 944 Domaines et pâturages

Même avec l'entretien régulier des bâtiments et des drainages, ce chapitre, année après année, laisse un bénéfice substantiel pour la caisse communale.

Chapitre 99 Autres postes

Il s'agit des amortissements comptables prévus pour les chapitres eau potable et protection de l'environnement ainsi que la constitution de réserves pour le bâtiment Monts 14.

Récapitulation du budget de fonctionnement 2017

Total des charges	CHF	9'594'095.00
Total des produits	CHF	9'459'930.00
Excédent de charges	CHF	134'165.00

M. le Président remercie les membres du Conseil communal pour les détails donnés. Avant d'ouvrir la discussion sur le budget de fonctionnement 2017, il passe immédiatement la parole à M. Georges Oberson, président de la Commission financière pour la lecture du rapport.

Rapport de la commission financière

« La Commission financière a procédé à l'examen des budgets 2017 sur la base des informations et documents suivants :

- *le budget de fonctionnement 2017;*
- *le budget des investissements 2017;*
- *les commentaires détaillés du budget de fonctionnement 2017;*
- *les commentaires détaillés du budget des investissements et de leurs financements.*

Après une présentation des différents postes de fonctionnement et d'investissement par une délégation du Conseil communal, soit M. Stéphane Schwab, syndic et Mme Catherine Beaud, responsable des finances, accompagnés de M. Pierre Morand et de Mme Christelle Slinger en date du 23 novembre 2016, la Commission financière, a procédé à une analyse critique des budgets 2017. Elle remercie les personnes précitées pour leur disponibilité et la clarté de leurs explications.

Budget de fonctionnement 2017

Il s'inscrit dans les projections faites au niveau de la planification financière 2017-2021 présentée à l'assemblée communale, il y a une année.

Au niveau des charges, elles sont en hausse de 4.8 % par rapport au budget 2016, dues notamment à la hausse du traitement du personnel. En effet, le poste de secrétaire communal et de caissier communal était assuré par une seule personne. Toutefois, depuis le 1^{er} mai 2016, une caissière a été engagée et dès le 1^{er} février 2017, une nouvelle secrétaire communale entrera en fonction. L'exercice 2017 supportera les charges de notre administrateur et de sa remplaçante.

Les charges liées sont en hausse de 4 % dont 1 % en lien avec la hausse de la population.

Pour le reste, les autres charges d'exploitation sont parfaitement maîtrisées.

Au niveau des revenus, l'écart par rapport au budget 2016 est en hausse de 4.1 % soit CHF 372'000. Il est dû à l'augmentation des rentrées fiscales annoncées par le Service cantonal des contributions qui a tablé sur une augmentation de 7 % par rapport à la statistique de l'impôt 2014. La hausse de la population et les revenus de la contribution immobilière ont été pris en considération.

La Commission financière n'a pas de remarques particulières à formuler quant aux prévisions faites.

Le budget 2017 est cohérent par rapport aux engagements pris antérieurement selon les budgets, comptes et prévisions des années antérieures.

En conséquence de quoi, la Commission financière propose au Conseil général d'accepter le budget 2017 portant un excédent de charges (déficit) de CHF 134'165.00 ne représentant que 1.4 % des charges ».

M. le Président remercie M. Georges Oberson pour la lecture du rapport. Il ouvre maintenant la discussion sur le budget de fonctionnement 2017, dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe PLR**.

Monsieur Raemy déclare qu'il n'y a pas de commentaires particuliers au sujet du budget de fonctionnement, qui paraît efficacement maîtrisé et le Groupe PLR rejoint la prise de position de la Commission financière.

Toutefois, une question paraît nécessaire concernant la succession de M. Pierre Morand, administrateur communal et malgré la remarque liminaire de M. le Syndic. Totalement conscients de la lourde et complexe charge de la fonction et des exigences de continuité et de pérennité qu'elle impose, le Groupe PLR est étonné de la période de 11 mois de double poste en 2017, celle-ci paraissant très étendue, qui serait nécessaire à la mise au courant globale et à la passation des dossiers de l'administration communale, alors qu'un poste de caissier a déjà été créé en 2016.

Quand bien même le souci d'un service de qualité au profit des administrés, premiers clients de la commune est compris, le Groupe PLR estime tout de même cette approche disproportionnée provoquant un surcoût important.

C'est dès lors très volontiers que les arguments qui ont participé à la prise de décision seront entendus.

M. le Président remercie M. Bertrand Raemy et donne la parole au Conseil communal, M. le Syndic pour sa prise de position.

M. le Syndic comprend l'intervention du Groupe PLR qui est certainement partagée par d'autres en rapport avec l'engagement de Mme Geneviève Gendre. Pris ainsi, ça peut paraître disproportionné. Il faut savoir que dès l'entrée en fonction du nouveau Conseil communal, il a fallu faire face à une surcharge de travail énorme du personnel. Initialement, il était prévu d'engager une personne fixe au service technique et les publications avaient été faites par l'ancien syndic. Cet engagement a été bloqué parce que le nouveau syndic a estimé que cette charge de service technique pouvait être une charge ponctuelle liée aux constructions à un moment donné et diminuera par la suite. De ce fait, un poste a été sauvé, du travail est externalisé et les prestations fournies sont refacturées dans le cadre des permis de construire. La surcharge n'était pas uniquement au niveau des constructions mais elle est générale. La population

augmentant, les demandes également. Il y a eu une évaluation et la nouvelle secrétaire générale pourra absorber cette surcharge durant une période transitoire permettant ainsi de diminuer la pression sur le personnel communal et en même temps former cette nouvelle personne. Ainsi, c'est une opération gagnant-gagnant qui remplace la variante d'engager une personne externe qui aurait été présente uniquement durant une période limitée et dont l'acquisition de connaissance serait également perdue au terme de son contrat de durée déterminée. Il y a aussi la préparation des dossiers pour le Conseil général, ceci nécessite des ressources supplémentaires, cela appuie encore une fois le fait qu'il sera demandé à Mme Geneviève Gendre d'officier directement en qualité de correspondante privilégiée du Conseil général. En environ 30 ans de services, M. Pierre Morand a accumulé beaucoup de connaissances et il n'est pas évident de passer le flambeau. Pour ce faire, il faut documenter toutes les procédures, ceci demande du temps. Ainsi, Mme Geneviève Gendre pourra se former et résorber cette surcharge de travail. Un cabinet externe aurait pu être engagé pour l'analyse des processus d'entreprise, ce qui aurait augmenté de plus les charges mais avec l'engagement de Mme Geneviève Gendre ceci sera apparemment résolu. Mme Geneviève Gendre passera également dans les différents secteurs et se rendra compte du travail effectué. Ceci l'aidera pour faire l'analyse des processus existants et déterminer les mesures correctives qui sont nécessaires. Le Conseil communal a sérieusement statué sur cette question et sa conclusion fut qu'il ne voulait pas se retrouver à engager une personne au mois de juin et risquer une charge importante en heures supplémentaires et un éventuel départ de la personne au vu de la situation. M. le Syndic porte une attention particulière à la défense de l'état de santé du personnel. Le Conseil communal a estimé qu'il s'agissait de la meilleure solution. Il faut relever que Mme Geneviève Gendre a également consenti à un effort financier pour la première année et elle en est remerciée.

M. le Président remercie M. le Syndic.

M. le Président demande à M. Bertrand Raemy s'il est satisfait de la réponse apportée.

M. Bertrand Raemy se dit satisfait.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe PS et indépendants**.

M. Pierre Mauron soutient le choix qui a été fait par le Conseil communal et le remercie de prendre en compte non seulement le fonctionnement de la Commune mais également le bien-être des employés communaux qui font un travail admirable. Certainement que l'occasion se présentera pour remercier M. Pierre Morand dans une séance ultérieure pour le travail effectué.

La remarque du Groupe PS et indépendants est la suivante et qui est constaté par l'évolution du budget qui augmente toujours dans un certain volume. Riaz passera à environ 500 habitants supplémentaires avec la construction du quartier de Champy Sud et ceci engendre des charges. Ces charges sont toutes à la hausse et progressent plus rapidement que les recettes. En voyant le service des patrouilleurs, l'entretien des chemins, il félicite le Conseil communal pour son travail et sa gestion. Toutefois lorsqu'il y aura l'introduction de la RIEIII en 2019, on pense à réduire les dépenses. Comment sera-t-il possible alors que déjà maintenant ce n'est pas possible. Quelles sont les pistes du Conseil communal ? Ne serait-il pas plus raisonnable d'admettre que les charges ne vont pas diminuer et que les pertes engendrées par la RIEIII seront des pertes sèches et devront toutes être compensées par l'augmentation de l'impôt sur les personnes physiques.

M. le Président remercie M. Pierre Mauron.

La parole est donnée au Conseil communal.

M. le Syndic précise qu'on ne débattrà pas sur la RIEIII mais il comprend le souci du Groupe PS et indépendants. Il relève que le Conseil général est également le garant du Conseil communal et de la bonne santé des finances. Avant de dire d'augmenter l'impôt sur les personnes physiques, le Conseil communal veut explorer toutes les pistes et ceci est un travail à effectuer en 2017. Il suppose que le Conseil communal sera en mesure de s'y affaïrer en 2018. Il estime qu'il est trop facile d'augmenter l'impôt par sécurité. Certains travaux seront effectués par des spécialistes. Les pistes sont vues dans l'efficience opérationnelle. Il est préférable de mettre tout en œuvre à ce niveau avant de passer à une telle augmentation.

M. le Président remercie M. le Syndic.

M. le Président demande à M. Pierre Mauron s'il est satisfait de la réponse apportée.

M. Pierre Mauron se dit partiellement satisfait. L'augmentation de l'impôt sur les personnes physiques est un moyen facile. Est-ce que le Conseil communal peut explorer si ce n'est possible sur la RIEIII fédérale en tout cas sur la RIEIII cantonale pour poser des questions et estimer le taux avec le Conseil d'Etat qui a obtenu un taux de 13.7 et de ne pas faire les projections avec un ou deux points plus haut et voir quelles sont les répercussions sur notre Commune et ainsi la Commune serait plus en mesure de défendre ses intérêts avec un taux plus haut que celui proposé par le Conseil d'Etat et voir si ce n'est pas possible de s'engager dans le sens de l'intérêt des citoyens.

M. le Président remercie M. Pierre Mauron.

M. le Syndic précise que cette démarche n'est pas exclue et ceci fait référence à l'article paru dans la presse qui traitait de la RIEIII fédérale qui est, à son avis, une nécessité. En revanche, au niveau cantonal, il n'est personnellement pas persuadé que la version actuelle sera la version définitive mais ce sujet n'a pas encore été traité en Conseil communal car sa date d'entrée en vigueur n'est pas sûre à en raison du référendum du PS. Lorsque ceci deviendra concret, il sera nécessaire d'étudier et mieux défendre les intérêts de la Commune. La RIEIII cantonale n'est pas idéale pour les communes à ce jour.

M. le Président remercie M. le Syndic.

M. Pierre Mauron est très satisfait de la réponse apportée par M. le Syndic.

M. le Président relève que la votation populaire fédérale sur la RIEIII aura lieu en février 2017.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe PDC**.

M. Dominique Magli déclare qu'aucune intervention n'est souhaitée.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe UDC**.

M. Louis Pittet déclare que les réponses ont déjà été données.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion sur le budget de fonctionnement 2017 et passe au vote.

M. le Président le soumet au vote et demande à celles et à ceux qui acceptent le budget de fonctionnement 2017 tel que proposé de lever la carte verte.

Contre épreuve : la carte rouge.

Abstention : la carte blanche.

➡ **Au vote, le Conseil général accepte le budget de fonctionnement 2017, à l'unanimité, soit par 30 voix.**

M. le Président remercie ses collègues pour leur vote.

4.2 Présentation du budget des investissements

M. le Président précise que pour ce qui est des crédits liés aux investissements, chacun(e) a reçu un rapport complet par objet. Pour l'instant, il passe immédiatement la parole à Mme Catherine Beaud pour

un commentaire général sur les investissements prévus en 2017. Ceux-ci seront présentés individuellement par les membres concernés du Conseil communal.

Mme Catherine Beaud

Le total des investissements apparaissant au budget 2017 s'élève à un montant net de CHF 5'440'000.00. Ce chiffre englobe les nouveaux projets et les crédits reportés, c'est-à-dire les crédits déjà votés pour lesquels les travaux sont en cours ou ne sont pas encore engagés. Les nouveaux investissements réels 2017 s'élèveront à environ CHF 455'000.00. L'intérêt pour les financements a été calculé à 3 %. Nous devrions avoir une certaine marge sur les prochaines années.

Le cahier des budgets qui comportent tous les investissements en cours et déjà votés ainsi que les nouveaux prévus pour le budget 2017 est parcouru. Pour les crédits reportés, ceux-ci feront juste l'objet d'un petit rappel ou d'une orientation par le conseiller communal responsable.

M. Ludovic Murith

29.503.1 Bâtiment route des Monts 4

CHF 150'000.00

Il s'agit d'un crédit reporté.

Pour rappel, il est prévu l'agrandissement du bâtiment scolaire existant avec la création de nouvelles salles de classe et des locaux adaptés pour l'accueil extrascolaire.

Un cahier des charges a été élaboré. Il permettra à quelques bureaux d'architectes, retenus sur invitation, de proposer une étude de faisabilité. C'est sur cette base que le Conseil communal, sur proposition d'une commission de bâtisse, sera à même de choisir et de mandater un bureau pour la préparation d'un projet. Par la suite, il appartiendra au Conseil général de se prononcer sur un crédit de construction.

Mme Sylvie Bosson

62.501.1 Réfection d'ouvrages

CHF 400'000.00

Sur la base d'une planification, il est prévu de reconstruire, chaque année, les infrastructures routières en y adjoignant la mise en place du séparatif des eaux.

Crédits reportés

Zones 30 km/h

CHF 80'000.00

Le dossier concernant les rues Roulema, Perrausa et chemins Ondine et Cudré a été mis à l'enquête publique. Une opposition doit encore être levée. La mise en place des mesures est prévue pour 2017.

Chemin de l'Ondine

CHF 120'000.00

Le mandat a été attribué au bureau d'ingénieur civil Philippe Gremaud, à Bulle. Ce dernier procède actuellement au relevé des canalisations existantes. Les travaux seront mis en soumission durant l'hiver et débiteront au 1^{er} trimestre 2017.

4.2.1 Réfection et séparatif chemin de Cudré

CHF 210'000.00

Pour 2017, il est prévu de reconstruire le chemin de Cudré qui est en mauvais état. En parallèle, il sera aussi procédé à la pose des conduites pour la séparation des eaux. Le coût total de CHF 210'000.00 est réparti entre les dicastères des routes à raison de CHF 130'000.00 et celui de l'épuration des eaux pour CHF 80'000.00

Financement

Emprunt bancaire ou autre	CHF	210'000.00
Crédit annuel		
Intérêt 3 %	CHF	6'300.00
Amortissement 4 %	CHF	8'400.00
	CHF	14'700.00

M. le Président remercie Mme Sylvie Bosson et passe la parole à M. Georges Oberson, président de la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Rapport de la commission financière

« Cette route est en mauvais état et cette réfection permettra de poser des conduites pour la séparation des eaux usées. Cet investissement permettra la poursuite des travaux planifiés des séparatifs eaux claires eaux usées.

Ainsi, le coût total calculé s'élève à CHF 210'000.00, montant qui se répartit entre :

- *les routes pour CHF 130'000.00*
- *la séparation des eaux pour CHF 80'000.00.*

La Commission financière préavise favorablement le crédit dans son ensemble ainsi que le financement proposé ».

M. le Président remercie M. Georges Oberson pour la lecture du rapport. Il ouvre la discussion sur le point 4.2.1 réfection et séparatif chemin de Cudré dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe PLR**.

M. Bertrand Raemy déclare qu'aucune intervention n'est souhaitée.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe PS et indépendants**.

M. Pierre Mauron déclare qu'aucune intervention n'est souhaitée.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe PDC**.

M. Dominique Magli déclare qu'aucune intervention n'est souhaitée.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe UDC**.

M. Louis Pittet déclare qu'aucune intervention n'est souhaitée.

M. le Président demande s'il y a des interventions.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion sur ce point et demande à celles et à ceux qui acceptent le crédit relatif à la réfection et séparatif chemin de Cudré ainsi que le financement proposé de lever la carte verte

Contre épreuve : la carte rouge

Abstention : la carte blanche.

👉 **Au vote, le Conseil général accepte le crédit relatif à la réfection et séparatif chemin de Cudré, à l'unanimité, soit par 30 voix.**

M. le Président remercie ses collègues pour leur vote et passe la parole à Mme Sylvie Bosson pour le prochain point de l'ordre du jour.

4.2.2 Rue de l'Hôpital, accès à l'arrêt de bus et modification du carrefour de la route des Monts

CHF 70'000.00

La ligne de bus Mobul dessert l'arrêt Hôpital. Vu la proximité de ce dernier avec un nombre important de nouvelles habitations, il est très fréquenté. Le problème réside dans le fait que les usagers des transports publics doivent actuellement cheminer sur l'accès routier menant à l'hôpital. Aucune protection n'assure leur sécurité. D'entente avec la Direction de l'Hôpital Fribourgeois (HFR), il est prévu de créer un cheminement piétonnier du côté Sud-Ouest de l'accès actuel et un entre le parking visiteurs et celui du personnel. Ces derniers relieront la rue de l'Hôpital à l'arrêt de bus. L'HFR met à disposition le terrain et la Commune prend à sa charge la réalisation de l'ouvrage. Il est aussi prévu de modifier la géométrie du carrefour rue de l'Hôpital, route des Monts.

Financement

Emprunt bancaire ou autre CHF 70'000.00

Crédit annuel

Intérêt 3 % CHF 2'100.00

Amortissement 4 % CHF 2'800.00

CHF 4'900.00

M. le Président remercie Mme Sylvie Bosson et passe la parole à M. Georges Oberson, président de la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Rapport de la Commission financière

« Vu le nombre croissant d'habitations dans le quartier, ce chemin d'accès améliorera notablement la sécurité des piétons. La Commune prend en charge la réalisation de l'ouvrage et l'HFR met à disposition le terrain.

Ce crédit comprend également la modification du carrefour rue de l'Hôpital, route des Monts pour CHF 15'000.00.

La Commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposé ».

M. le Président remercie M. Georges Oberson pour la lecture du rapport et ouvre la discussion sur le point 4.2.2 rue de l'Hôpital, accès à l'arrêt de bus et modification du carrefour de la route des Monts, dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe PLR**.

M. Bertrand Raemy déclare qu'aucune intervention n'est souhaitée.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe PS et indépendants**.

M. Pierre Mauron déclare qu'aucune intervention n'est souhaitée.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe PDC**.

M. Dominique Magli déclare qu'aucune intervention n'est souhaitée.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe UDC**.

M. Louis Pittet déclare qu'aucune intervention n'est souhaitée.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions.

M. Laurent Pasquier demande quelle est l'obligation pour la Commune de participer à ces frais sur le territoire de l'HFR.

M. le Président le remercie de sa question.

M. le Président passe la parole au Conseil communal.

M. le Syndic précise qu'il s'agit d'un tronçon permettant d'aller jusqu'à l'arrêt de bus. Lors du déblaiement de la neige et le gel, le problème est connu, il y a un danger certain de chutes. La Commune en serait responsable. Il précise qu'il y a eu négociation avec l'HFR et ainsi le terrain est mis à disposition gratuitement.

M. le Président remercie M. le Syndic.

M. le Président demande à M. Laurent Pasquier s'il est satisfait de la réponse donnée.

M. Laurent Pasquier n'est pas tout à fait satisfait de cette réponse. Il précise que sur le côté droit, seule une vingtaine de mètres manque pour relier le chemin piétonnier à la route communale. Ne serait-il pas possible de faire uniquement ce tronçon et le faire en passage pour piétons ? Il relève que ceci donnerait des économies puisqu'elles sont nécessaires. Il relève que les conseillers généraux sont là pour ne pas toujours tout accepter.

M. le Président remercie M. Laurent Pasquier.

M. le Président passe la parole au Conseil communal.

M. le Syndic précise que la plus grande partie de ces frais est dans le déplacement du candélabre. Il précise que le taux des crédits actuellement est bas et que la Commune veut en profiter.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président clôt la discussion et passe au vote. Il demande à celles et à ceux qui acceptent le crédit relatif au point 4.2.2 rue de l'Hôpital, accès à l'arrêt de bus et modification du carrefour de la route des Monts ainsi que le financement proposé de lever la carte verte.

Contre épreuve : la carte rouge

Abstention : la carte blanche.

👉 **Au vote, le Conseil général accepte, par 29 oui et 1 non, le crédit relatif à la rue de l'Hôpital, accès à l'arrêt de bus et modification du carrefour de la route des Monts et son financement.**

M. le Président remercie ses collègues pour leur vote et passe la parole à Mme Sylvie Bosson pour le prochain point de l'ordre du jour.

62.501.3	Cheminement piétonnier Champy	CHF	310'000.00
----------	-------------------------------	-----	------------

Il s'agit d'un crédit reporté.

Le projet a été mis à l'enquête publique. Une opposition est toujours pendante. L'obtention du permis de construire est espérée pour le début 2017 afin de pouvoir entreprendre ces travaux attendus depuis un certain temps déjà. D'autre part, le raccordement de la rue de Champy sur la route cantonale est toujours à l'étude. En revanche, les mesures de modération de vitesse prévues sur la route du Collège, en direction de Bulle, font déjà l'objet d'un permis de construire.

M. Claude Jelk

62.501.4 Aménagement de la traversée de la localité
Il s'agit d'un crédit reporté

CHF 1'600'000.00

Le dossier pour la réalisation de la traversée de la localité prend du temps. Un crédit global de CHF 3'650'000.00 a déjà été voté dans le cadre du budget 2006. A ce moment, il était prévu de réaliser les travaux dans un délai convenable. La réalité est bien différente puisque jusqu'à ce jour, seul le lot 4A entre l'accès à la rue de la Comba et la rue du Pays-des-Oiseaux, y compris la réalisation d'un giratoire à la sortie Nord de la localité a été mis à l'enquête. Il n'est toujours pas au bénéfice d'un permis de construire en raison d'oppositions pendantes. Malgré tout, les études se poursuivent sur les autres tronçons. Pour le secteur, situé entre le giratoire du Centre et le giratoire de l'Europe, sur la commune de Bulle, le dossier a été déposé en demande préalable et la mise à l'enquête est prévue au printemps 2017. Ce tronçon comporte, entre autres, le giratoire pour raccorder le quartier de Champy.

Les études pour les autres tronçons devraient se concrétiser jusqu'au printemps par le dépôt des dossiers en demande préalable auprès du Service des Ponts & Chaussées. Il faut préciser que, dès le début des études, ledit Service a décidé de se constituer Maître d'ouvrage principal en sa qualité de propriétaire des ouvrages routiers. La Commune n'est, par conséquent, pas seule à gérer cet important dossier.

4.2.3 Participation chemin AF Les Angles-St-Michel. CHF 100'000.00

Pour ce point, M. le Président précise que M. Christophe Bieri, conseiller général et membre du Bureau, doit se récuser. En effet, il est propriétaire d'un alpage dans le périmètre du syndicat et est directement concerné par la décision du Conseil général. Il prie Mme Florence Pasquier, scrutatrice suppléante de l'UDC, de remplacer M. Christophe Bieri à son poste pour ce point de la liste des tractanda.

M. le Président précise que M. Christophe Bieri a demandé s'il pouvait rester uniquement pour la présentation du dossier. Cette requête a été acceptée.

M. Christophe Bieri est accompagné par M. l'huissier jusqu'à l'extérieur de la salle.

M. le Président passe la parole à Mme Sylvie Bosson pour les détails.

Mme Sylvie Bosson précise qu'un syndicat d'améliorations foncières a été constitué pour la réalisation d'une route de desserte dans le secteur Les Angles – St-Michel. Le Conseil communal a décidé d'y adhérer. Cette servitude touche les communes de Vuadens, d'Echarlens et de Riaz. L'investissement total a été calculé à environ CHF 2'000'000.00. Subventions déduites, la charge pour les propriétaires avoisinera le montant de CHF 700'000.00. La clef de répartition donne ainsi une charge financière d'environ CHF 100'000.00. Il faut aussi relever que le projet pourrait être mis au bénéfice d'un crédit d'investissement sans intérêt des AF. Notre Commune est expressément concernée par la desserte du bois St-Michel qui dispose d'une capacité de coupe très intéressante.

Financement

Emprunt bancaire ou autre CHF 100'000.00

Crédit annuel (sous réserve d'un crédit d'investissement)

Intérêt 3 % CHF 3'000.00

Amortissement 4 % CHF 4'000.00

CHF 7'000.00

M. le Président remercie Mme Sylvie Bosson et passe la parole à M. Georges Oberson, président de la Commission financière pour la lecture de son rapport.

Rapport de la commission financière

« Le Conseil communal a décidé d'adhérer au syndicat d'améliorations foncières pour la réalisation d'une route de desserte dans le secteur Les Angles – St-Michel. L'investissement total est d'environ CHF 2'000'000.00 et la charge pour la Commune après déductions des subventions est d'environ CHF 100'000.00. Cette route concerne directement la Commune pour l'exploitation de bois St-Michel. La Commission financière préavise favorablement le crédit et le financement proposé ».

M. le Président remercie M. Georges Oberson pour la lecture du rapport et ouvre la discussion sur le point 4.2.3, Participation chemin AF Les Angles-St-Michel, dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe PLR**.

M. Bertrand Raemy déclare qu'aucune intervention n'est souhaitée.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe PS et indépendants**.

M. Pierre Mauron déclare qu'aucune intervention n'est souhaitée.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe PDC**.

M. Dominique Magli déclare qu'aucune intervention n'est souhaitée.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe UDC**.

M. Louis Pittet déclare qu'aucune intervention n'est souhaitée.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion sur le point 4.2.3 Participation chemin AF Les Angles-St-Michel et le passe au vote. Il demande à celles et à ceux qui acceptent ce crédit ainsi que le financement proposé de lever la carte verte.

Contre épreuve : la carte rouge

Abstention : la carte blanche.

👉 **Au vote, le Conseil général accepte, par 28 oui et un non, la participation chemin AF Les Angles-St-Michel ainsi que son financement.**

M. le Président remercie ses collègues pour leur vote. Il prie M. l'huissier de rappeler M. Christophe Bieri. Il l'informe que le Conseil général a accepté la participation de la commune de Riaz à la construction du chemin AF Les Angles-St Michel. M. Christophe Bieri reprend sa place à la table du Bureau.

M. le Président passe la parole à M. Claude Jelk, conseiller communal, pour des crédits reportés

70.501.0	Nouvelles adductions d'eau potable	CHF	275'000.00
Il s'agit d'un crédit reporté			

Il s'agit d'une conduite d'adduction d'eau potable et de défense contre l'incendie pour le secteur en zone intérêt général, secteur CO.

70.501.1	Sécurité et renouvellement du réseau	CHF	420'000.00
Il s'agit de crédits reportés			

Ils concernent le remplacement du dernier tronçon de la conduite en fonte à la rue Champ-Bosson, de conduites dans le cadre de la traversée de la localité et enfin de celle du Chemin de l'Ondine.

71.501.0	Infrastructures Champy, Champ-Bosson, les Terreaux	CHF	600'000.00
Il s'agit d'un crédit reporté			

L'étape 2017 concerne principalement la fin des travaux de séparatif du quartier de Champ-Bosson. Pour rappel, le crédit global s'élevait à CHF 4'000'000.00.

71.501.1	Nouveaux collecteurs	CHF	650'000.00
Il s'agit d'un crédit reporté			

Il s'agit de la réalisation des collecteurs EU et EC nécessaires à la desserte de la zone d'intérêt général, secteur CO.

71.501.2	Construction de collecteurs séparatifs	CHF	280'000.00
----------	--	-----	------------

Crédits reportés

Chemin de l'Ondine	CHF	120'000.00
Les travaux seront exécutés dès le printemps 2017.		

Rue de la Roulema	CHF	50'000.00
Les travaux seront exécutés dès le printemps 2017.		

Ruelle du Châtelet et divers	CHF	30'000.00
Les travaux seront terminés dès le printemps 2017.		

Mme Sylvie Bosson

72.501.0	Aménagement de places de collecte	CHF	30'000.00
Il s'agit d'un crédit reporté			

De nouvelles places de récolte des déchets seront aménagées à la route des Monts, carrefour route du Temple-Romain et carrefour rue de Joulin.

M. Wolfram Schuwey

942.501.1	Zone d'intérêt général I – infrastructures	CHF	1'000'000.00
Il s'agit d'un crédit reporté			

Il est prévu le réaménagement de la route du Temple-Romain, son raccordement sur le futur giratoire et l'arrêt de bus pour le futur CO. Le dossier a été mis à l'enquête. Il n'est toujours pas au bénéfice d'un permis de construire en raison d'oppositions pendantes. Le crédit global s'élève à CHF 2'000'000.00.

M. Ludovic Murith

4.2.4	Bâtiment scolaire et sportif, route des Monts 14		
	Création d'une sortie de secours salle polyvalente		
	Pignons du bâtiment et stores	CHF	125'000.00

Le bâtiment scolaire et sportif, inauguré en 1995, fait l'objet de réfections lourdes depuis 2015. En 2016, il a été procédé à l'étanchéité de la toiture plate entre les deux corps du bâtiment ainsi qu'au remplacement des joints de la baie vitrée et de la réfection des tablettes de fenêtres.

Pignons et façades du bâtiment	CHF	75'000.00
--------------------------------	-----	-----------

Il était aussi prévu au budget 2016 d'installer des stores sur la façade des deux pignons du 2^e étage de l'immeuble. Le Conseil communal est arrivé à la conclusion que la pose de stores extérieurs pour le pignon Sud-Ouest n'est pas une bonne solution. Aucun fabricant ne garantit une telle installation.

L'option a été prise de mettre en place, en principe, des éléments fixes de pare-soleil. Pour le pignon Nord (salle du 2^e étage), il a été pris l'option d'installer des stores à l'intérieur. Ces derniers permettront d'obscurcir la salle lors de diverses projections.

Crédit reporté	CHF	50'000.00
Crédit complémentaire	CHF	25'000.00
Crédit demandé	CHF	50'000.00

Financement

Emprunt bancaire ou autre	CHF	125'000.00
./. Crédit déjà accordé	CHF	50.0000
Nouveau crédit	CHF	75'000.00

Crédit annuel

Intérêt 3 %	CHF	3'750.00
Amortissement 4 %	CHF	5'000.00
	CHF	8'750.00

Création d'une sortie de secours salle polyvalente	CHF	50'000.00
--	-----	-----------

Notre salle polyvalente accueille depuis sa construction des manifestations de grande envergure (conférences, lotos, spectacles, films, repas de soutien et autres). L'ECAB est intervenu en 2015 à la suite de la non-conformité de notre salle au niveau de l'éclairage de sécurité et de voies supplémentaires d'évacuation. Un délai de mise en conformité a été fixé par l'ECAB. Le Conseil communal prévoit de créer une porte de secours en façade Sud-Ouest de la salle et de mettre en place un éclairage de sécurité (directive AEA+ 17-15). Les travaux seront réalisés, en principe, lors des vacances de Pâques 2017 afin de ne pas perturber le fonctionnement de l'école.

M. le Président passe la parole à M. Georges Oberson pour la lecture du rapport de la commission financière.

Rapport de la commission financière

« Pour 2016, il était prévu d'installer des stores sur les façades des deux pignons du 2^{ème} étage. Ces travaux n'ont pas été effectués en raison de contrainte technique et le crédit accordé de CHF 50'000.00 n'a pas été utilisé.

L'option d'installer des stores à l'intérieur a été choisi par le Conseil communal pour un coût supplémentaire de CHF 25'000.00. Cet investissement est nécessaire pour pouvoir obscurcir la salle.

Concernant la salle polyvalente et la non-conformité de la salle au niveau de l'éclairage de sécurité et de voies supplémentaires d'évacuation, la création d'une porte de secours est nécessaire pour un coût d'environ CHF 50'000'00.

Ainsi, le coût total calculé s'élève à CHF 125'000.00, montant qui se répartit entre :

- *Crédit déjà accordé pour CHF 50'000.00*
- *Crédit complémentaire pour CHF 25'000.00*
- *Nouveau crédit pour la salle polyvalente pour CHF 50'000.00.*

Selon les informations communiquées, ces investissements s'avèrent nécessaire.

La Commission financière préavise favorablement le crédit dans son ensemble ainsi que le financement proposés ».

M. le Président remercie M. Georges Oberson et ses collègues pour leur excellent travail. Il ouvre la discussion sur le point 4.2.4. Bâtiment scolaire et sportif, route des Monts 14. Création d'une sortie de secours salle polyvalente. Pignons du bâtiment et stores, dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe PLR**.

M. Bertrand Raemy déclare qu'aucune intervention n'est souhaitée.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe PS et indépendants**.

M. Pierre Mauron déclare qu'aucune intervention n'est souhaitée.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe PDC**.

M. Dominique Magli déclare qu'aucune intervention n'est souhaitée.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe UDC**.

M. Louis Pittet déclare qu'aucune intervention n'est souhaitée.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président clôt la discussion sur le point 4.2.4 Bâtiment scolaire et sportif, route des Monts 14. Création d'une sortie de secours salle polyvalente. Pignons du bâtiment et stores et le passe au vote. Il demande à celles et à ceux qui acceptent ce crédit ainsi que le financement proposé de lever la carte verte.

Contre épreuve : la carte rouge.

Abstention : la carte blanche.

✚ **Au vote, le Conseil général accepte, par 29 oui, 1 non, le crédit pour la création d'une sortie de secours à la salle polyvalente, la mise en place d'éléments fixes pare-soleil en façade Sud-Ouest et la pose de stores à l'intérieur de la salle, pignon Nord susmentionné ainsi que son financement.**

M. le Président remercie ses collègues pour leur vote.

4.3 VOTE FINAL DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DES INVESTISSEMENTS 2017

M. le Président propose de passer au vote final du budget de fonctionnement et du budget des investissements. Etant donné que tous les objets ont été acceptés, il n'y a pas de modification à apporter. Il passe une dernière fois la parole à M. Georges Oberson pour la lecture du rapport de la Commission financière.

Rapport de la Commission financière

« Le budget de fonctionnement 2017 ainsi que le budget des investissements proposés ayant tous été approuvés, la Commission financière propose à l'assemblée d'accepter dans son ensemble le budget 2017 ».

M. le Président remercie M. Georges Oberson et ses collègues pour l'excellence de leurs rapports et de leur travail.

Il demande si quelqu'un souhaite encore la parole par rapport au budget de fonctionnement et au budget des investissements tels que présentés. Tel n'étant pas le cas, il demande à celles et à ceux qui acceptent le budget de fonctionnement et le budget des investissements 2017 de lever la carte verte.

Contre épreuve : la carte rouge.

Abstention : la carte blanche.

✎ Au vote, le Conseil général accepte, à l'unanimité, le budget de fonctionnement et des investissements 2017.

M. le Président remercie ses collègues de la confiance témoignée envers la Commission financière, l'administration et le Conseil communal.

* * * *

Point 5 – Fusion des corporations forestières Berra – Gibloux. Approbation des statuts

M. le Président passe au point 5 de l'ordre du jour. Il donne la parole à Mme Catherine Beaud, conseillère communale responsable des forêts et également membre du comité de la Corporation de triage 3.1 du Gibloux.

Mme Catherine Beaud précise que chaque membre du Conseil général a reçu le dossier relatif au projet de fusion des corporations forestières Berra-Gibloux, comprenant notamment :

- Le message explicatif du projet de fusion
- Les annexes I et II
- Les statuts de la future corporation.

Par conséquent, elle ne s'attarde pas sur les diapositives, mais présente brièvement les éléments importants de ce projet de fusion.

Actuellement, les deux corporations de triage forestier (CTF) Berra et Gibloux sont actives dans la région.

La corporation de la Berra regroupe les communes de La Roche, Pont-la-Ville, Hauteville et Corbières, alors que celle du Gibloux englobe les communes de Pont-en-Ogoz, Sorens, Marsens, Echarlens et Riaz.

En 2014, une collaboration entre ces partenaires a été instaurée. Cette collaboration est encourageante mais laisse une marge d'optimisation importante pour la gestion forestière.

L'organisation actuelle avec deux corporations et l'administration individuelle des 10 partenaires membres rendent la gestion de l'exploitation forestière compliquée et entraînent un effort considérable pour les administrations concernées (p.ex. 10 comptabilités).

Pour ces raisons, une collaboration encore plus étroite a été étudiée.

L'objectif est de fusionner les deux corporations actuelles et de passer de la gestion individuelle à la gestion en commun. Grâce à cette fusion, les partenaires veulent garantir la gestion durable des forêts publiques dans la région et créer une unité de gestion forestière performante et rationnelle.

De nombreux avantages parlent en faveur de la nouvelle méthode de gestion en commun, tels que :

- La réduction des coûts administratifs et de la facturation interne
- La mise en place de synergie entre propriétaires

- L'optimisation des coupes et de la vente de bois
- La rentabilisation maximale du matériel forestier et des machines.

Il y a tout de même un inconvénient identifié qui est une perte relative d'autonomie.

En ce qui concerne l'organisation future, tous les partenaires seront copropriétaires de la corporation Berra-Gibloux et représentés à l'assemblée des délégués et dans le comité.

Assemblée des délégués

Vote à la double majorité des propriétaires et des surfaces productives. La double majorité garantit ainsi l'équilibre entre « Berra » et « Gibloux ».

Comité

Le comité est composé de :

- un délégué par membre possédant moins de 250 ha de forêts
- deux délégués par membre possédant plus de 250 ha de forêts.

Bureau

Composé de trois personnes issues du comité dont une majorité d'élus communaux.

Les deux forestiers restent engagés à 100 % et participent au bureau avec voix consultative.

Clef de répartition

Pour la Commune de Riaz, proportionnellement à sa surface forestière productive, sa participation dans la nouvelle corporation sera de 9.1 %. Notre commune aura un délégué à l'assemblée et un membre au comité.

Un budget indicatif pour le 1^{er} exercice a été établi. Celui-ci prévoit des comptes équilibrés.

Ce budget se base sur les caractéristiques financières des deux corporations actuelles essentiellement sur le nombre d'employés et sur les projets subventionnés, mais de minimes variations sont possibles en fonction des facteurs mentionnés ici.

A noter que dès 2019, une diminution des charges de personnel est envisagée due à un départ à la retraite.

Enfin, les expériences dans les fusions de corporation ont montré que les comptes sont souvent meilleurs que les budgets. Il s'agit d'une solution d'avenir, qui fait ses preuves dans le canton et qui améliore la rentabilité des forêts.

M. le Président remercie Mme Catherine Beaud pour la présentation fort détaillée du dossier. Il ouvre la discussion sur la fusion des corporations forestières Berra-Gibloux et sur l'approbation des statuts, dans l'ordre des forces politiques présentes au Conseil général.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe PLR**.

M. Bertrand Raemy déclare qu'aucune intervention n'est souhaitée.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe PS et indépendants**.

M. Pierre Mauron déclare qu'aucune intervention n'est souhaitée.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe PDC**.

M. Dominique Magli déclare qu'aucune intervention n'est souhaitée.

M. le Président demande si une intervention est souhaitée pour le **Groupe UDC**.

M. Louis Pittet a constaté que sur le plan financier il y a un prêt important. Il n'a pas trouvé dans le budget de fonctionnement le remboursement de ce crédit d'investissement. Il demande des éclaircissements.

M. le Président le remercie.

Mme Catherine Beaud précise qu'un crédit d'investissement est créé pour la nouvelle corporation, celui-ci sera partiellement financé par la dissolution de la corporation actuelle. Elle précise que le remboursement du crédit d'investissement n'a rien à voir dans le budget de fonctionnement.

M. le Président la remercie pour les précisions données.

M. le Président demande si M. Pittet est satisfait des explications apportées.

M. Louis Pittet n'est pas tout à fait satisfait car il estime que ces crédits doivent également être comptés. Il n'a pas vraiment trouvé l'explication. Il demande également si une commune refusait ce projet de fusion, la fusion serait malgré tout partante ou la fusion sera refusée.

M. le Président le remercie pour cette question.

Mme Catherine Beaud précise qu'il est possible qu'une des communes refuse la fusion. Dans ce cas, le Service forestier cantonal pourrait l'obliger à en faire partie. Elle relève que chaque commune doit dans tous les cas faire partie d'un triage forestier, c'est obligatoire. Elle pourrait y participer comme commune mais en gestion individuelle. Dans un tel cas, la question devrait être tranchée.

Si M. Louis Pittet comprend l'explication : si la commune de la Roche refuse cette fusion, le Canton pourrait l'obliger.

M. Louis Pittet la remercie de ces précisions.

M. le Président demande s'il y a d'autres interventions.

M. Laurent Pasquier estime que le coût des exploitations des bois est différent s'ils se trouvent en plaine ou en montagne. Il suppose qu'avec cette fusion, notre Commune exploitera et vendra ses bois à moindre prix car ceux-ci compenseront l'exploitation coûteuse des bois sur secteur de montagne où il faut travailler avec l'hélicoptère ou le câble. Il est certain que la commune de Riaz perdra énormément au niveau de l'exploitation forestière.

M. le Président le remercie et demande au Conseil communal si une réponse peut être apportée.

M. le Syndic relève que puisque les communes seront contraintes à faire partie d'un triage forestier et puisqu'une étude a été faite et démontre une meilleure efficacité de la fusion de ces deux corporations, il a été estimé que ce serait un avantage pour la Commune. Il relève qu'il ne faut pas uniquement voir l'exploitation du bois mais également les charges pour l'administration, les comptabilités séparées, le coût des machines et leur entretien, le tout sera mutualisé.

M. le Président se permet de donner un complément certainement utile, en ce sens que les forêts en zone de montagne bénéficient également de subsides spéciaux et complémentaires. Il demande s'il y a d'autres interventions.

Tel n'étant pas le cas, M. le Président demande à celles et à ceux qui acceptent la fusion des corporations forestières Berra – Gibloux et l'approbation des statuts de lever la carte verte.

Contre épreuve : la carte rouge.

Abstention : la carte blanche.

👉 **Au vote, le Conseil général accepte par 24 oui, 3 non et 3 abstentions, la fusion des corporations forestières Berra – Gibloux et l'approbation des statuts.**

M. le Président remercie Mme Catherine Beaud pour l'excellente présentation de ce dossier et ses collègues de la confiance témoignée envers le Conseil communal.

* * * *

Point 6 – Divers

Avant de débiter les divers proprement, M. le Président informe que la prochaine séance qui traitera entres autres les comptes 2016 a d'ores et déjà été arrêtée au mardi 25 avril 2017 à 20.00 h.

Il précise que la priorité sera donnée aux divers du Conseil général, ceux du Conseil communal seront traités dans un deuxième temps.

En ce qui concerne les divers, il prie l'assemblée de respecter l'ordre des interventions, soit les propositions, les postulats, les résolutions, les questions et les éventuelles remarques.

A. PROPOSITION

M. le Président demande si quelqu'un souhaite transmettre une proposition.
Aucune proposition n'est annoncée.

B. POSTULAT

M. le Président demande si quelqu'un souhaite déposer un postulat.
Aucun postulat n'est déposé.

C. RESOLUTION

Ainsi que le prévoit l'art. 94 du règlement du Conseil général, les projets de résolution doivent être déposés par écrit auprès du Président à l'ouverture de la séance et distribués à tous les membres.

Aucune résolution n'ayant été déposée, il passe à l'objet suivant.

D. QUESTIONS

M. le Président demande si quelqu'un souhaite poser des questions.

M. Louis Pittet demande où se trouvera l'éventuel EMS, il a été planifié qu'il serait à côté du CO sur une parcelle de 12'000 m² mais apparemment cette parcelle n'aurait plus de sortie possible sur la route cantonale. Il demande si une autre sortie doit être prévue. Si cette parcelle ne peut avoir une telle sortie, il estime une perte importante pour la Commune. Est-ce la réalité ?

M. le Président remercie M. Pittet pour sa question.

M. Wolfram Schuwey précise qu'il y a une sortie prévue à Entre-deux-Chemins.

M. Louis Pittet doute que cette sortie soit acceptée pour une zone où il y aura des constructions, des surfaces commerciales et un EMS.

M. Wolfram Schuwey déclare que d'autres pistes doivent encore être trouvées.

M. Louis Pittet comprend qu'il ne sera pas possible de sortir sur la route en direction du CO.

M. le Syndic déclare qu'une possibilité de sortie sera trouvée. Il comprend la question et suppose qu'elle provient des dernières discussions avec la Bourgeoisie. Il précise qu'un MEP (mandat d'étude parallèle)

a été réalisé et celui-ci prévoyait une situation différente. Dans le MEP, l'EMS était prévu quasiment devant l'école où il y a le terrain d'entraînement. Ainsi, l'accès était garanti mais le développement de la zone en aval était prévu dans les 30 prochaines années. L'idée était de développer toute la circulation en souterrain. Dans le futur, le terrain vaudra certainement plus et peut-être il sera plus rentable de créer des souterrains. Il était prévu de négocier avec le CO pour faire une rampe d'accès par le parking actuel. Les projections de l'EMS sont à trois endroits :

1. Proche de l'hôpital sur la parcelle privée où le RSSG bénéficie d'un droit d'emption
 2. Proche du futur giratoire avec sortie sur la Comba, actuellement les services cantonaux refusent une telle sortie ou utiliser l'Entre-deux-Chemins
 3. Sur le terrain de la Bourgeoisie.
- M. le Syndic précise que ce terrain de 12'000 m² n'est pas perdu.

M. le Président demande à M. Pittet s'il est satisfait de la réponse donnée.

M. Louis Pittet est satisfait et espère qu'une solution sera trouvée pour cet accès.

Mme Florence Pasquier se permet de donner une réflexion à faire sur les EMS. Elle relève qu'il n'y a pas qu'à Riaz qu'un EMS pourrait être réalisé et propose de voir avec le Canton si le bâtiment de l'hôpital pourrait éventuellement être utilisé en tant qu'EMS car cet hôpital sera peut-être aussi fermé et à regret. Elle suggère de ne pas construire un EMS et se trouver à devoir fermer l'hôpital quelques années plus tard et ne pas avoir d'affectation à lui attribuer. Elle propose qu'une telle réflexion se fasse entre le Conseil communal, le Canton, l'HFR et les autres communes voisines.

M. le Président remercie Mme Florence Pasquier de sa réflexion.

M. Nicolas Dousse apporte quelques précisions. Il y a eu des réflexions au niveau du district. Il est conscient qu'il y a d'autres communes qui pourraient accueillir un EMS. Toutefois Riaz a la possibilité la plus avancée. Cet EMS est supposé remplacer Humilimont et ce serait judicieux d'avoir un EMS sur la rive gauche pour permettre aux personnes de rester proches de leur ancien domicile. Au sujet de l'hôpital, il faut savoir que le bâtiment serait trop grand, un seul EMS ne remplirait ce bâtiment. Aucune question n'a été posée sur le prix mais ça risque de coûter très cher aux communes. Il estime que ce n'est pas possible d'attendre 2025 pour savoir ce que l'hôpital deviendra pour se décider. Il est nécessaire de remplacer Humilimont et par respect des personnes âgées, il faut offrir un accueil digne.

M. le Président remercie M. Nicolas Dousse.

M. le Syndic remercie M. Nicolas Dousse pour ses explications et ajoute que la rénovation coûte souvent plus cher qu'une nouvelle construction et ceci s'applique aussi dans le domaine médical. Il relève que s'il y a un EMS à Riaz, l'indice potentiel fiscal sera renforcé, ce qui baisserait les charges pour les impôts, ceci serait le côté positif.

M. le Président le remercie pour ce complément.

M. Laurent Pasquier demande où en l'opposition pendante depuis plus de deux ans.

M. le Président le remercie pour sa question.

M. Wolfram Schuwey précise qu'actuellement ce dossier est en procédure et qu'aucune précision ne peut être donnée.

M. le Président suppose que cette réponse ne satisfait pas M. Laurent Pasquier, ce qui est confirmé par ce dernier.

M. le Syndic précise que la Commune est à bout touchant dans cette affaire.

M. Laurent Pasquier espère qu'à bout touchant, la Commune ne devra pas agir dans la précipitation et que la Commune donne ce qui est demandé.

M. le Syndic partage cette remarque.

M. Laurent Pasquier estime que si la procédure d'expropriation avait été mise en place comme cela devait se faire il y a deux ans, le cas serait réglé.

M. le Syndic ne contredit pas cette supposition au niveau des délais.

M. le Président remercie M. Laurent Pasquier.

M. Pierre Mauron précise que les communes sont responsables de leur aménagement du territoire aux niveaux routes et zones 30 km/h. Il constate que Bulle met tous ses quartiers à 30 km/h. même le milieu de La Tour-de-Trême sur une route cantonale et en revanche à Riaz c'est très lent. Ceci l'interpelle toujours. Il faut une dizaine d'années pour le giratoire du centre, il y a quelques zones 30 km/h. Il demande s'il faut attendre un mort ou doit-on aller mettre les panneaux nous-mêmes car actuellement tout est aménagé il manque uniquement les panneaux. Il se propose de les mettre lui-même.

M. le Président le remercie.

M. le Syndic précise que ses collègues travaillent d'arrache-pied, il y a beaucoup de mises à l'enquête et ces dossiers sont en meilleur développement qu'auparavant. Les procédures prennent du temps au niveau du Canton mais la Commune a fait son travail.

M. le Président le remercie.

M. Pierre Mauron rappelle qu'il y a quelques années, un crédit avait été voté pour le prolongement du sentier longeant l'Ondine depuis Bulle mais il n'est pas poursuivi sur le territoire de Riaz. Qu'en est-il ?

M. le Président le remercie pour sa question.

M. le Syndic précise que c'est un dossier complexe, les discussions avec le propriétaire foncier ne sont pas faciles mais ce dossier sera repris.

M. le Président demande à M. Pierre Mauron s'il est satisfait de la réponse donnée.

C'est le cas.

M. Julien Tercier intervient au sujet des stratégies pour l'emplacement de l'éventuel EMS. Il demande dans quelle mesure la commission d'aménagement et de l'énergie est mise au courant. De plus, il demande qui fixe le plan d'aménagement, est-ce seulement des réflexions du Conseil communal ou des idées spontanées ?

M. le Président le remercie pour sa question.

M. le Syndic précise que c'est un long processus qui s'est déroulé dans le cadre de la révision du PAL et du RCU lors de la dernière législature en accompagnement de la commission d'aménagement qui peut-être n'a pas été convoquée autant qu'elle aurait espéré. Il relève que M. Wolfram Schuwey a bien repris la relève et intègre de plus en plus la commission. Lors de la révision du PAL et du RCU durant la dernière législature, il a été décidé de mettre un enjeu majeur pour la commune et de la passer en cité d'énergie. La nouvelle commission d'aménagement et de l'énergie collabore avec le Conseil communal dans ce dossier.

M. le Président remercie M. le Syndic pour la réponse.

M. le Président demande à M. Tercier s'il est satisfait des réponses données.

C'est le cas.

M. Laurent Pasquier a constaté dans le dernier journal d'information «Le Riazois » que trois personnes ont été engagées et qu'aucune n'habite à Riaz. Il veut savoir si ce choix provenait des capacités des candidats ou s'il n'y avait pas de Riazois aptes à assumer ces postes.

M. le Président le remercie pour sa question.

M. le Syndic précise qu'un cahier des charges a été élaboré ; le plus important c'est l'efficacité, il est clair qu'à compétences égales, un citoyen de Riaz serait choisi. Ceci n'a pas été le cas, les autres candidats étaient meilleurs et correspondaient mieux aux profils souhaités.

M. le Président le remercie.

M. le Président demande à M. Laurent Pasquier s'il est satisfait de la réponse.

M. Laurent Pasquier est partiellement satisfait. Il relève que pour les agriculteurs riazois louant de la terre à Riaz, c'est obligatoire d'y habiter. Par souci d'équité, il demande si c'est possible de supprimer cette condition d'habiter à Riaz dans le règlement d'attribution des parchets.

M. le Syndic se permet de refuser cette proposition sans discuter. Ceci n'est ni un souci d'équité ni un emploi au sein de l'administration. Il y aurait un souci si quelqu'un de l'extérieur venait exploiter les terres à Riaz.

M. Laurent Pasquier précise que si l'exploitation agricole est à Riaz ça suffit, il n'y a pas de paysan provenant d'un autre canton qui viendrait exploiter à Riaz car on ne gagne pas assez ici. Il s'agit seulement du domicile.

M. le Syndic précise qu'un règlement a été élaboré récemment et il ne sera pas modifié tout de suite. Il comprend la question mais ne voit pas l'utilité d'apporter des modifications. Si les conditions changent radicalement, ce règlement sera revu.

M. le Président remercie M. le Syndic pour ces précisions.

E. REMARQUES - COMMENTAIRES

M. le Président donne quelques informations afin de promouvoir les prochains événements qui se déroulent dans la commune.

M. le Président demande si les autres conseillers ont des divers.

Tel n'étant pas le cas, M. le Président conclut en ces termes :

« M. le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Avant de passer à la conclusion, je tiens à vous présenter encore les deux nouvelles collaboratrices de notre administration communale.

Au niveau des finances, j'ai le plaisir de vous présenter Madame Christelle Slinger qui officie d'ores et déjà en qualité de caissière communale depuis le 1^{er} mai 2016. Titulaire d'un brevet fédéral de spécialiste en finances, elle maîtrise déjà la comptabilité communale et a eu la charge de préparer la planification financière et le budget 2017 qui ont été présentés. Je te remercie Christelle pour le travail que tu as déjà effectué et t'encourage vivement à continuer à nous faire profiter de ta grande expérience et de tes précieux conseils en matière de finances.

Je passe à présent à Madame Geneviève Gendre, notre future secrétaire générale. Madame Geneviève Gendre est titulaire d'un brevet fédéral d'assistante de direction et a débuté les cours pour l'obtention d'un diplôme de cadre en administration publique. Elle travaille actuellement en qualité d'assistante de direction au Secrétariat général de la Direction de l'économie et de l'emploi à Fribourg. Proche collaboratrice du Conseiller d'Etat Directeur, elle a acquis une solide expérience dans la préparation et le suivi de dossiers politiques ainsi que dans l'organisation et la gestion administrative du secrétariat. Nous vous souhaitons d'ores et déjà la bienvenue dans notre commune et nous réjouissons de pouvoir compter sur vos compétences dès le 1^{er} février 2017.

Le Conseil communal se réjouit de pouvoir compter sur votre professionnalisme, vos compétences et votre dynamisme. Votre engagement pour notre commune est très précieux à nos yeux et indispensable pour relever les futurs défis auxquels la commune va faire face.

M. le Syndic continue avec la partie officielle.

Tout d'abord, je tiens à remercier le Conseil général et le bureau pour l'excellente collaboration dont nous disposons. Nous souhaitons vivement que cette collaboration perdure durant les 4 prochaines années car elle est garante de la bonne évolution de notre village. Pouvoir se concentrer sur les dossiers sans perdre inutilement de l'énergie est un gage précieux pour le Conseil communal et nous vous en sommes très reconnaissants. Cela permet également d'anticiper ensemble les changements importants pour nos citoyennes et citoyens.

Les temps sont durs pour les communes qui se voient attribuer de plus en plus de charges administratives et financières. L'attractivité de notre région et la démographie galopante de ces dernières années nécessitent des investissements colossaux dans les infrastructures comme vous avez pu le constater dans les différentes interventions de ce soir. Cependant, je me réjouis de l'évolution saine du développement de notre commune et du suivi pointilleux de l'entretien de notre patrimoine. Un suivi méticuleux et constant de l'état de notre patrimoine assurera des charges moins importantes sur le long terme.

Mes collègues et moi-même nous nous sommes donnés l'objectif d'optimiser au maximum l'utilisation des deniers communaux dans nos différents dicastères tout en donnant un élan aux projets stratégiques qui en assurent la bonne marche et contribuent à la vie dans notre village. Dans ce sens, nous allons démarrer la certification « cité de l'énergie » qui fait logiquement suite aux engagements pris l'année dernière durant la révision du Plan d'Aménagement Local (PAL). Nous allons également agrandir les surfaces scolaires ou encore étoffer l'offre d'accueil extrascolaire. La voirie travaille activement à l'optimisation de la gestion et de l'entretien de notre commune, l'administration se modernise et les sociétés font vivre notre village en organisant de belles manifestations permanentes et ponctuelles. A cet effet, j'aimerais remercier particulièrement les agriculteurs qui ont joué le jeu et mis leur terrain à disposition pour l'une d'entre-elles car sans eux notre village n'aurait pas pu connaître une telle manifestation. Bien d'autres mesures ont également été décrites dans le dernier journal d'information « Le Riazois » comme vous aurez pu le constater, je vais vous épargner toute répétition inutile. En ce qui concerne l'EMS régional, des discussions sont actuellement en cours au niveau régional afin de déterminer un terrain idéal sur notre commune. Les pistes actuelles se situent au niveau de la parcelle qui se situe à côté de l'hôpital ou encore de la zone du MEP Aigle Noir sur le terrain actuellement non construit.

J'encourage également les diverses commissions à relayer les projets à court, moyen ou long terme qu'elles estiment nécessaires à notre commune. Mes collègues et moi-même, nous nous tenons à votre disposition pour discuter des projets que vous aurez pu porter à maturité.

Au nom du Conseil communal, je tiens à remercier les personnes qui s'engagent dans le cadre du programme d'occupation des requérants d'asile. Nous avons beaucoup de retours positifs à ce sujet et ce, tant de la part des réfugiés que de ceux qui bénéficient des services rendus. Ma collègue Sylvie Bosson se tiendra à votre disposition durant l'apéritif pour toute information utile.

Pour terminer, il me tient à cœur que toute personne qui dispose d'idées ou de compétences dans un domaine ou l'autre utile à notre commune puisse s'exprimer et nous aider à construire le Riaz de demain. Je pense qu'ensemble, nous serons meilleurs pour affronter les enjeux de ce monde qui se déroule à une vitesse effrénée. C'est pourquoi je suis heureux que notre commune soit dotée d'un Conseil général, un relais important de la voix de nos citoyennes et citoyens auprès du Conseil communal. Je compte sur vous toutes et tous pour nous aider à construire ensemble le village que vous serez fiers d'habiter et peut être aussi dans de rares cas, d'y payer vos impôts.

Au nom du Conseil communal, je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, de belles fêtes et vous présente mes meilleurs vœux pour 2017 ».

M. le Président remercie M. le Syndic.

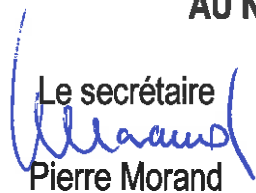
Avant de passer à la conclusion, M. le Président demande encore quelques instants d'attention. Les personnes qui sont intervenues au cours de cette séance sont priées de remettre leurs écrits, soit de main à main avant de quitter la salle, soit par courriel à M. Pierre Morand au plus tard jusqu'à demain à midi. Merci d'avance.

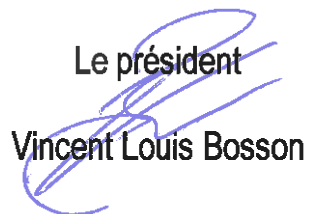
« Au terme de cette dernière séance de l'année 2016 mais qui est aussi la première année quasi-complète de notre nouvelle assemblée, je tiens à adresser, à vous mes chers collègues du Conseil général, Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, ainsi qu'à tout le personnel communal, un chaleureux merci et toute ma gratitude pour la collaboration constructive et l'engagement exemplaire en faveur de notre très chère Commune. Je tiens également à relever tout le plaisir que j'ai de pouvoir vous côtoyer toutes et tous dans le cadre de ce nouveau Conseil général !

Je ne saurais terminer sans souhaiter à toutes les personnes présentes de belles fêtes de fin d'année et adresse d'ores et déjà mes meilleurs vœux pour l'année 2017 ! Je me réjouis de retrouver toutes et tous ici même l'année prochaine ! »

Il lève la séance à 22.10 h. et souhaite une belle fin de soirée non sans rappeler la collation qui est servie à la sortie !

AU NOM DU CONSEIL GENERAL


Le secrétaire
Pierre Morand


Le président
Vincent Louis Bosson

La secrétaire du procès-verbal

Sylviane Grandjean